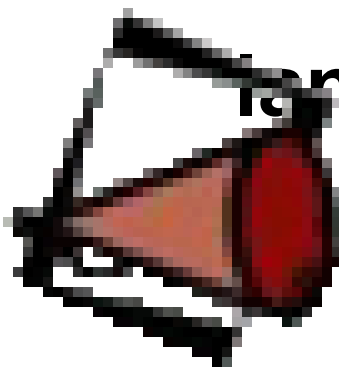


<https://www.pressegauche.org/Pratiques-linguistiques-au-travail-Le-SPGQ-deploire-l-absence-d-action-pour>



**Pratiques linguistiques au
travail - Le SPGQ déplore
l'absence d'action pour
décréter le français comme
langue de travail**

Date de mise en ligne : mercredi 21 octobre 2020



- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 21 oct. 2020 - Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) déplore l'absence d'action du ministre de la Justice et ministre responsable de la Langue française, Simon Jolin-Barrette, pour rappeler aux employés des ministères et organismes du gouvernement du Québec que l'usage du français au travail doit primer.

« Un an après le rapport dévastateur du Conseil supérieur de la langue française sur les pratiques linguistiques des ministères et organismes publics au Québec, rien ne se fait pour établir la place prédominante que doit occuper le français au travail au Québec. Pourtant, le français y est reconnu comme langue officielle. Ne rien faire alors que des proportions inquiétantes d'employés de l'État à Montréal, à Laval et en Outaouais utilisent parfois une autre langue que le français dans leurs échanges avec des collègues ou des contribuables québécois nous semble préjudiciable et inquiétant de la part d'un gouvernement qui se plaît souvent à rappeler sa fibre nationaliste », s'indigne Line Lamarre, présidente du SPGQ.

Le SPGQ reconnaît le bien-fondé du plan de M. Jolin-Barrette pour assujettir à la loi 101 les entreprises fédérales au Québec et changer les façons de faire du gouvernement en communiquant exclusivement en français avec les personnes morales. Par contre, le syndicat déplore le mutisme du ministre sur ce qu'il entend faire pour que l'administration publique donne l'exemple, à l'interne comme à l'externe, et s'assure que le français soit la langue de travail tout comme celle des échanges entre collègues sur les lieux de travail.

« L'apport de l'immigration et la richesse des échanges culturels qui en découle ne sont absolument pas à remettre en question. Cela fait bien sûr partie du visage du Québec d'aujourd'hui et de demain et nous nous en réjouissons. Par contre, sur les lieux de travail, le gouvernement devrait tout mettre en oeuvre pour faire du français - comme le rappelle la Charte de la langue française - la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires », indique Mme Lamarre.

Le SPGQ estime que l'enracinement du français au Québec depuis plus de 400 ans demeure un incontestable pilier culturel qui doit être valorisé, et ce, dans le plus grand respect de toutes les personnes vivant au Québec. « Le gouvernement doit rapidement envoyer un message clair comme quoi parler français au Québec ne relève pas d'un simple héritage ou d'un accident de l'histoire. Il s'agit d'un projet commun servant à nous définir, nous rassembler et nous distinguer, quelles que soient nos origines », conclut la présidente du SPGQ.